

# Marché à procédure adaptée pour la prestation de consultant – formateur en sonorisation à Papeete, Tahiti

## Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

### 1 Informations Relatives à l'Acheteur Public

Catégorie :	Etablissement public à caractère administratif
Acheteur Public :	Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture
Autorité compétente :	Le Directeur
Coordonnées :	646 Boulevard Pomare BP 1 709 – 98 713 Papeete – Tahiti – Polynésie française Tél : 40 544 544
Personne habilitée à signer le marché :	Le Directeur

### 2 Objet et Caractéristiques principales

La présente consultation a pour objet une mission de consultant-formateur en sonorisation pour l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture.

### 3 Procédure et Forme du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article LP 321-1 du code polynésien des marchés publics (CPMP).

La forme du marché est ordinaire, à prix ferme et actualisable.

Le marché n'est pas alloti.

### 4 Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, en vue de l'admission de leurs candidatures :

- A. Une lettre de candidature présentée et renseignée selon le modèle joint (LC1 en cas de candidature unique ou LC1 bis en cas de candidature en groupement) comportant les renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat ou de chaque membre en cas de groupement de candidats et dans ce dernier cas l'identité du mandataire et l'étendue de son habilitation ;
- B. Une déclaration sur l'honneur selon le modèle joint (LC3) attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner mentionnés à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics ;

Le candidat admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L621-1 du Code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie Française, est autorisé à soumissionner à condition de produire à l'appui de sa candidature les pièces supplémentaires suivantes :

- la copie du ou des jugements prononcés ;
- lorsqu'il est en période d'observation, une attestation du juge commissaire l'habilitant à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

## 5 Critères d'attribution

Les offres déclarées recevables à l'issue de l'analyse du dossier de candidature seront ensuite analysées dans les conditions prévues aux articles LP 235-1 du CPMP.

Les offres seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les critères suivants, selon la pondération indiquée :

\* **Critère 1 : PRIX**, noté sur 50 points ;

\* **Critère 2 : VALEUR TECHNIQUE**, notées sur 50 points ;

Sous critère 2.1 : Pertinence de l'offre technique, notées sur 20 points

Sous critère 2.2 : Compétence et expérience du prestataire, notées sur 20 points

Sous critère 2.3 : Qualité des formations proposées, notées sur 10 points

## 6 Délai de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres devront parvenir avant le **17/03/2025 – 11 heures**

Auprès de :

Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture

Département Administratif et Financier

Tél : 40 544 540 – Tahiti – Polynésie française

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 7 Renseignements Complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires techniques ou administratifs qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par mail à : [manatini.sienne@maisondelaculture.pf](mailto:manatini.sienne@maisondelaculture.pf) ; [auch.mahatia@maisondelaculture.pf](mailto:auch.mahatia@maisondelaculture.pf)

## 8 Consultation et Retrait du dossier

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être retiré auprès du département administratif et financier de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture, sur clé USB (non fournie).

Ce dernier (DCE) peut également être adressé par courriel suite à une demande faite à l'adresse : [manatini.sienne@maisondelaculture.pf](mailto:manatini.sienne@maisondelaculture.pf) ; [auch.mahatia@maisondelaculture.pf](mailto:auch.mahatia@maisondelaculture.pf)

## 9 Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront remises sous enveloppe unique cachetée, qui devra contenir deux (2) sous chemises intérieures :

\* une revêtue de la mention « CANDIDATURE », composée des pièces citées à l'article 10.1 du RC.

\* une revêtue de la mention « OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE », composée des pièces citées à l'article 10.2 du RC.

L'enveloppe devra porter l'adresse et la mention suivante :

**TE FARE TAUHITI NUI – MAISON DE LA CULTURE**  
**BP 1 709 – 98 713 Papeete**  
**Tél 40 544 544**

**OFFRE POUR MARCHÉ PUBLIC N° 01/TFTN/2025 RELATIF A LA**  
**« Prestation de consultant – formateur en sonorisation de l'établissement public administratif Te**  
**Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture »**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

Les offres seront remises contre récépissé au département administratif et financier de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture, avant la date et l'heure indiquées en page de garde du RC ; ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant les mêmes date et heure limites.

## 10 Date d'envoi de la publication

28/02/2025

Le Directeur de Te Fare Tauhiti Nui,  
Autorité Compétente

M. Vaitua TOKORAGI 40.544.544  
40.428.500  
1700 Papeete

